

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Folio : 477

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 07
Absents : 04

N° 2024-04-06

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre
Et le douze avril

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absents excusés : Mme Géraldine GOURGEONNET donne pouvoir à Mme Nathalie LE GALL.

Absents : M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LAVAL, M. Sylvain OLLIER.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

(Annule et Remplace la délibération n° 2024-04-05 prise en date du 12/04/2024)

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	305.00 €
SAPEURS-POMPIERS D'EYGURANDE	180.00 €
FNACA COMITE EYGURANDE	50.00 €
CHASSEURS DE MONESTIER-MERLINES	300.00 €
APAJH DE LA CORREZE	60.00 €
Club Athlétique Eygurande Merlines (CAEM)	50.00 €
DONNEURS DE SANG	100.00 €
AUTO MOTO CLUB EYGURANDE	50.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00 €
COMITE DES FETES DE MONESTIER-MERLINES	150.00 €
LE ROND POINT	50.00 €
COLLEGE RENE PERROT	50.00 €
PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
FAMILLES RURALES CANTON D'EYGURANDE	50.00 €
VISITE DES MALADES ETS HOSPITALIERS	60.00 €
FOYER RURAL DU CANTON	50.00 €
ASSOCIATION APE LA RONDE DU CANTON	140.00 €
ASS ANIMATION JEUNESSE	50.00 €
ASSOC SFPE	50.00 €
ICORANDA	50.00 €
LA BOURRÉE DES AGRIERS	50.00 €
SOUVENIRS D'ANTAN	50.00 €
AMICALE DES ANCIENS DE LA CELLETTE	50.00 €

Le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De donner leur accord au versement des subventions aux associations ci-dessus.

Votants : 08	Pouvoirs : 01	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

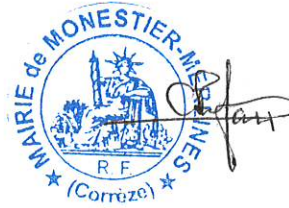
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 23.04.2024
Et de la publication le 23.04.2024

A MONESTIER-MERLINES, le 23.04.2024

Le Maire,



AGEDI Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/04/2024 019-211914106-20240412-2024_04_06-DE